

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article638>



Congé de formation professionnelle

- Administratif - Directeurs -

Publication date: dimanche 10 décembre 2017

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits réservés

Le congé de formation professionnelle est destiné à permettre aux fonctionnaires d'étendre ou de parfaire leur formation personnelle. Pendant le congé, les personnels restent titulaires de leur poste et gardent les droits afférents à la position d'activité (avancement, retraite).

Sur le portail métier : la note de service du 29 novembre 2017 et l'imprimé de demande de congé professionnel